

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/06/2026
À 19 h 00**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée et Affichée à Monthion le : 08/06/2026

Président de séance : Bastien LAVOINE

Secrétaire de séance : Yannick LOPEZ

N°2026-18 - ÉLECTION SENATORIALE - Désignation des délégués titulaires et suppléants

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention : 0

N°2026-19 - COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention : 0

N°2026-20 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du correspondant Défense

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N°2026-21 - CONSEIL MUNICIPAL- Désignation du correspondant Défense

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention : 0

N°2026-22 - CONSEIL MUNICIPAL - Élection commission appel d'offres

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention : 0

N°2026-23 - FINANCES - Admission en non- valeur de créances irrécouvrables

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-18

Le 5 juin 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous présents

Secrétaire : Lopez Yannick

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1000 HAB)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

- Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Marie-Agnès VINCENT, M. Marc SANSOZ

Mme Pauline DESTREMONT, Mme Heïdi CHEVRIER-GROS.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- Élection des délégués :

Les candidatures sont enregistrées :

M. Bastien LAVOINE

M. Jean-Marc SOULIÉ

M. Marc SANSOZ

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Marc SANZOZ :15 (quinze)Voix
M. Jean-Marc SOULIÉ :15 (quinze) Voix
M. Bastien LAVOINE :15 (quinze)Voix

- **Élection des suppléants :**

Les candidatures sont enregistrées :

M. Jean-Marc REMOISSENET
M. Nicolas PAPEIX
Mme Évelyne SYLVESTRE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Marc REMOISSENET :15 (quinze)Voix
Mme Évelyne SYLVESTRE :15 (quinze)Voix
M. Nicolas PAPEIX :15 (quinze)Voix

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yannick Lopez', is written over a faint circular stamp.

Date d'envoi au contrôle de légalité : 05/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-19

Le 5 juin 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous présents

Secrétaire : Lopez Yannick

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, dans le prolongement des élections municipales, de procéder conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts à l'institution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il précise que cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par la directrice départementale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables répondant aux critères énoncés à l'article 1650 du CGI, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DRESSE la liste des 24 noms à proposer pour la composition de la CCID à transmettre à la DGFIP :

Liste des titulaires :

- | | |
|------------------------------|---|
| - M. Christian BIELSA-GARCES | - 701 route des Moisseaux |
| - Mme Jacqueline FAVRE | - 190 chemin des Communaux |
| - M. Christian DESTREMONT | - 64 chemin de la Biale |
| - M. Jean-Claude LAVOINE | - 165 route des Méry |
| - Mme Evelyne SYLVESTRE | - 252 route du cachon |
| - M. Joseph ROZAN | - 7 chemin du Martinet |
| - M. Jean-Marc PATEFFOZ | - 660 route des Moisseaux |
| - Mme Arlette LALLEMENT | - 16 chemin du Buisson |
| - Mme Martine DÉGLISE-FAVRE | - 191 route départementale 925 |
| - M. Yannick LOPEZ | - 252 route des Moisseaux |
| - M. Jean-Marc SOULIÉ | - 147 route des Méry |
| - M. Jean-Marc REMOISSENET | - 166 route de Notre Dame des Millièrès |

Liste des suppléants :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| - M. Marc SANSOZ | - 101 route de Moisseaux |
| - Mme Bernadette VINCENT | - 129 route de l'école |
| - M. Nicolas PAPEIX | - 701 route des Moisseaux |
| - M. Stéphane JUNIQUE | - 18 route du Cachon |
| - Mme Marie-Agnès VINCENT | - 129 route de l'école |
| - Mme Nadine DOLCINI | - 562 route du Cachon |
| - Mme Mariette FRÉZET | - 17 chemin des Bonvin |
| - M. Pierre PELICIER | - 83 route du Cachon |
| - M. Didier CURTET | - 69 chemin des Ecureuils |
| - M. Laurent MARRILLET | - 390 chemin départemental 64 |
| - M. Jean-Marc CAVAZZA | - 299 route départementale 925 |
| - M. Hervé MONCHANIN | - 759 route des Moisseaux |

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Y. Lopez', is written over the name of the secretary.

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-20

Le 5 juin avril 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous présents

Secrétaire : Lopez Yannick

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un Correspondant Défense au sein des membres du Conseil municipal

Depuis 2001, il existe au sein des comme un Correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors des renouvellements des conseillers municipaux, l'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de Correspondant Défense.

Les correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de Défense et les relations Armée-Nation.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui assurera les missions de correspondant Défense.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de ne pas recourir au scrutin pour la désignation du correspondant Défense ;
- de procéder à l'appel des candidatures ;
- de désigner comme correspondant Défense de la commune de Monthion M. LAVOINE Jean-Claude, Conseiller municipal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

de ne pas recourir au scrutin pour la désignation du correspondant Défense ;

de procéder à l'appel des candidatures ;

- Monsieur le Maire présente la candidature de M. LAVOINE Jean-Claude, Conseiller municipal

PROCLAME M. LAVOINE Jean-Claude, Conseiller municipal comme correspondant Défense de la commune de Monthion.

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-21

Le 5 juin 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous Présents

Secrétaire : Lopez Yannick

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2121-21, L.2121-29 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Monsieur le Maire indique que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le décret n°2002-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours est venu en préciser les modalités. Il a inséré un nouvel article au sein du code de la sécurité intérieure, l'article D.731.14.

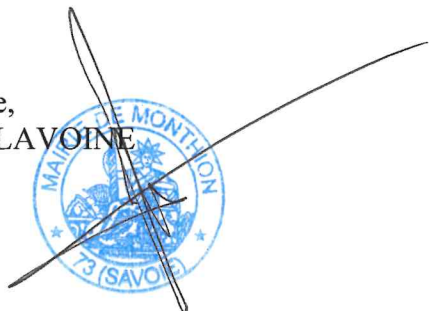
Il convient de désigner le conseiller municipal qui assurera les missions de correspondant Incendie et Secours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation de M. Yannick LOPEZ comme correspondant Incendie et Secours.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de M. Yannick LOPEZ adjoint comme correspondant Incendie et Secours.

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yannick LOPEZ', is written over the text of the secretary's name.

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-22

Le 5 juin 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heidi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous présents

Secrétaire : Lopez Yannick

CONSEIL MUNICIPAL - Élection d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est un organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence simplifié.

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombres égal à celui des membres titulaires et ce pour la durée du mandat,

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art.L. 2131.21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux prestations. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. Le vote se déroule à main levée.

Le Conseil Municipal, procède, à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Maire, Bastien LAVOINE est président de droit de la commission

Sont élus :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Jean-Marc SOULIÉ	Yannick LOPEZ
Jean-Marc REMOISSENET	Jean-Claude LAVOINE
Nicolas PAPEIX	Évelyne SYLVESTRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE ces désignations.

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-23

Le 5 juin 2026, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Bastien, Maire.

Date de Convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

Tous présents

Secrétaire : Lopez Yannick

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le Maire fait part d'un état de produits irrécouvrables de Mme la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Albertville concernant les non-valeurs de créances irrécouvrables pour les années 2016, 2017.

Le montant total s'élève à 335.00 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la prise en charge sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

DIT que le montant total des titres de recettes s'élève à **335.00 €**.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2026, compte : 6541.

Le Maire,
Bastien LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08/06/2026

Date de mise en ligne : 08/06/2026